

Conditions générales

Statut de l'asbl.

L'association a pour objet l'enseignement, la promotion et l'organisation :

- De la pratique du sport en générale (de tous les sports)
- De manifestations à caractère sportif, culturel, éducatif, de loisir, etc.
- Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

-La cotisation annuelle est fixée à 10 € pour les plus de 6 ans et gratuite pour les enfants.

-La participation aux activités proposées par le ski-club de Namur est réservées exclusivement aux membres en ordre de paiement de cotisation annuelle.

Prix :

Les prix sont calculés par personnes et par séjour sur base d'occupation maximale des chambres ou studios.

Un supplément pour chambre single sera demandé.

Désistement :

Dans tous les cas une somme de 50 € sera retenue pour les frais d'administration.

En cas de désistement survenant dans les six semaines avant le départ, l'acompte sera retenu dans son entièreté.

En cas de désistement survenant dans les 30 jours précédant le départ, 80 % du prix total du voyage sera retenu et en cas de désistement 10 jours avant le départ, 100 % du prix du voyage.

Toute annulation doit être faite par lettre recommandée dans les plus brefs délais, le cachet de la poste faisant foi.

L'asbl PEC (Ski-club de Namur) est en mesure de fournir une assurance annulation via la Féd. Franc. Belge de ski.

Tous les renseignements concernant la couverture de cette assurance annulation (accidents, décès, hospitalisation,..) peuvent nous être demandés. Cette assurance n'est délivrable que lors de votre inscription.

Nous ne pouvons pas vous fournir celle-ci postérieurement. (attention, suite aux nombreux abus, aux pressions des agences et des hôteliers nous sommes amené a être intransigeant sur ses clauses)

Assurances :

Pour tous les stages, tout type d'assurance à été exclu du prix total.

Nous vous recommandons donc d'être couvert tant en rapatriement qu'en responsabilité civile.

PEC asbl décline toute responsabilité en cas de sinistre faisant appel à ces types de contrats.

Pour les moins de 18 ans non accompagnés, une preuve de souscription des parents à un contrat rapatriement et responsabilité civile est exigée.

PEC asbl est un club affilié à la Ligue Francophone Belge de Ski. Dans ce cadre, elle délivre des cartes d'affiliation à la fédération incluant une assurance RC et si vous le désirez une couverture assurance accident.(cfr feuille de la Fédération.)

Niveaux de ski :

Dans le cadre des cours encadrés par PEC asbl, les participants sont répartis selon 5 groupes de niveau:

Niveau **Débutants (je n'ai jamais chaussé de ski)**

1

Niveau **Virages « chasse neige » sur pistes bleues et vertes (j'ai pratiqué le ski +/- 10 jours)**

2

Class 1 ou 2 esf

Niveau **Début du "parallèle" (plus de 10 jours de ski) sur pistes bleues et rouges. Class 2 esf**

3

Niveau **Parallèle tout terrain. (j'accepte d'aller sur tous les types de pistes) .Class 3 esf**

4

Niveau **Compétition et hors piste.**

5

Inscriptions et acomptes :

Les inscriptions se prennent exclusivement avec le bulletin d'inscription prévu à cet effet.

Une inscription ne sera effective qu'après la réception du paiement de l'acompte par virement bancaire,

au n° **001.2136815.78 de l'asbl PEC – section ski-club de Namur.**

(merci de bien mentionner le nom du stagiaire en communication)

Le nombre de place étant limité, les priorités sont fonctions de la chronologie des inscriptions effectives.

Le solde doit nous parvenir un mois avant le début du séjour.

L'inscription implique l'acceptation des conditions générales énoncées ci-dessus